



INEGALITE ET GENRE AU TOGO

PLAN DE PRÉSENTATION

- INTRODUCTION
- I- CONTEXTE
- II- INÉGALITÉS ET GENRE DANS L'EMPLOI ET L'ENTREPRENARIAT
 - SITUATION
 - MESURES PRISES
 - PRESENTATION DU FONDS NATIONAL DE LA FINANCE INCLUSIVE (FNFI)
- CONCLUSION GÉNÉRALE

INTRODUCTION

A l'instar de la plupart des pays africains, le Togo est marqué par les inégalités de genre dans la vie socioéconomique et la gouvernance tant aux niveaux familial, local que national. Les pratiques sociales et économiques sont marquées par la division sociale des rôles entre les sexes, les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les pauvres, les riches, les personnes vulnérables, etc. Cette réalité des représentations sociales est tributaire de l'héritage culturel des togolais qui voudrait, entre autres, que les tâches domestiques soient un domaine réservé aux femmes et aux jeunes filles, que certaines fonctions, métiers ou travaux de la société soient réservés aux hommes, aux personnes âgées, etc. Les stéréotypes sexuels et de genre en général, sont encore présents dans le quotidien des togolais sur le plan économique, social, des droits et de la gouvernance.

Pour remédier à cette situation, depuis quelques années, les pouvoirs publics ont multiplié les initiatives, afin de parvenir à l'équité et l'égalité de genre dans tous les domaines.

La présentation qui va suivre abordera le contexte, fera un point succinct sur la situation des inégalités de genre et les mesures prises en prenant en compte le pilier 1 (Emploi et entrepreneuriat et emploi) de la feuille de route de l'union africaine adoptée en 2017, relative à l'exploitation du dividende démographique, et partagera en détail l'initiative concernant le fonds national de la finance inclusive (FNFI).

I- CONTEXTE

Informations démographiques	1981	2010	2022
Population	2 719 567	6 192 155	8 095 498
Femmes	51,3%	51,4%	51,1%
Hommes	48,7%	48,6%	49,9%
Taux de croissance	2,9%	2,8%	2,3%
Moins de 25 ans	67,3%	60,6%	
Moins de 15 ans	49,93%	42,23%	ND
15-34 ans	30,06%	33,48%	ND
15 à 64 ans	46,19%	53,97%	ND
Plus de 64 ans	3,88%	3,80%	ND
Taux de dépendance	116,5%	85,3%	
Nbre moy.d'enfants/femme : 4,6 (2017) et 4,2 (2022)			

- Diminution de la population à charge ;
- Augmentation de la population active;
- Nécessité d'investir dans cette population, en tenant compte des questions d'inégalité de genre, pour tirer un maximum de profit du dividende démographique (DD) ;
- Les questions d'inégalités de genre comme obstacles à la libération des potentialités et au plein épanouissement des populations, notamment les jeunes, les femmes, les filles, les pauvres, les personnes handicapées, les personnes âgées, etc.;
- D'où les initiatives, entre autres : DSRP, SCAPE, PND, FDR gouvernementale Togo 2025, PNEEG depuis 2011 et SNEEG (2011 et 2019-2028), FNFI, FAIEJ, ANPGF, DU MIFA, de la CARMMA, programme WEZOU, PAQEEB, du PERI ;
- D'où la révision de nombreux textes législatifs.

I- CONTEXTE (SUITE)

- Plus de 60 000 entreprises créées de 2018 à 2022
- Taux de croissance du PIB de 4,6% en 2018 à 5,8% en 2022 ; PIB/hab de 796,9 \$US en 2017 à 892,3 US en 2022
- Taux d'inflation de 0,9 % en 2018 à 7,6% en 2022
- Taux de bancarisation élargi de 73,67% en 2017 à 84,18% en 2021
- Indice de développement humain (IDH) de 0,503 en 2017 à 0,539 en 2021
- Indice de développement de genre (IDG) de 0,822 en 2017 à 0,849 en 2021 ;
- Indice d'inégalité de genre (IIG) de 0,567 en 2017 à 0,580 en 2021
- Incidence de la pauvreté de 53,5 en 2017 à 45,5% en 2018-2019
- Taux de chômage 3,4% 2015 à 2,9% 2019, Cependant, Taux de sous emploi élevé : 2011 : 22,8 ; 2015 : 24,9% ;
- Togo : Premier rang en matière de promotion du leadership féminin dans les instances de décisions, les entreprises et l'entrepreneuriat en Afrique de l'ouest et 7ème rang au plan continental (Rapport « Women business and the law »/Banque mondiale ; Prix HEFORSHE d'ONU femmes, décernée au chef de l'Etat togolais en octobre 2021.
- Beaucoup d'efforts en matière de réduction des inégalités de genre, Cependant,
- défis persistants et renforcés par les différentes crises sanitaire, sécuritaire, économique, financière et climatique mondiales ;
- Aux crises structurelles, des solutions structurelles en faisant fond sur les innovations et les technologies numériques ;
- C'est dans ce sens que le Togo poursuit la lutte contre les inégalités de genre dans le prolongement du PND 218-2022 révisé en 2020, avec la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale Togo 2025 (2020-2025) qui a pour vision « un Togo en paix, une nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable » déclinée en trois axes : ax1 - Renforcer l'harmonie et l'inclusion sociales et consolider la paix, axe 2 - Dynamiser la création d'emploi en s'appuyant sur la force de l'économie et axe 3 - moderniser le pays et renforcer ses structures.

II- INÉGALITÉS ET GENRE DANS L'ENTREPRENARIAT ET L'EMPLOI

• II- SITUATION

- Pauvreté plus élevée chez les femmes et les femmes chefs de ménages ;
- Taux d'occupation de la population : Femmes : 72,5% contre hommes : 76% ;
- Contribution des femmes au PIB : 46%, prédominance dans l'économie informelle : 70% des activités (ess. commerce) ;
- Femmes minoritaires dans les secteurs à haut revenu, notamment l'économie moderne ;
- Fonction publique/proportion fonctionnaires : femmes : 21% contre hommes : 79% ;
- Discrimination en matière d'emploi et de profession, Conditions d'accès aux postes de responsabilité difficiles aux femmes ;
- Considérations socioculturelles et économiques peu valorisantes des capacités des femmes ;
- Sous-emplois : groupes vulnérables, jeunes, femmes et personnes vivant avec un handicap particulièrement touchés ;
- Taux combinés du chômage et du sous-emploi des jeunes (15-35 ans) et des femmes : 27,6% et 26,8% ;
- Taux de chômage des personnes en situation de handicap handicapées : environ 80 % ;
- 87,4 % des femmes exercent dans des emplois vulnérables contre 60,6 % d'hommes ;
- Faible accès des femmes, des jeunes, des pauvres, des personnes âgées, des personnes vivant avec un handicap, des petits producteurs, artisans, etc. aux moyens de production et leurs coûts élevés ;
- Proportion des femmes ayant accès au crédit : de 44,4% en 2015 à 66,4% en 2020 ;
- Faible capacité des femmes, des jeunes, des pauvres et des autres groupes vulnérables en création et gestion d'entreprise ;
- Environnement des affaires à améliorer davantage avec un focus sur les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables ;
- Faible résilience des femmes, des jeunes, des pauvres, des personnes âgées et des personnes vivant avec un handicap aux effets des crises multiformes mondiales d'ordre sanitaire, sécuritaire, économique, financière et climatique.

INÉGALITÉS ET GENRE DANS L'ENTREPRENARIAT ET L'EMPLOI

- **II2- MESURES :**

- 2018 et 2019 réservation de 20% et 25% des marchés publics aux jeunes et femmes entrepreneurs ;
- Mise en place de divers mécanismes et politiques publiques (PP) de financement et d'appui technique des couches vulnérables, entre autres : FNFI, FAIEJ, ANPGF, MIFA, FNAFPP, INFA, IFAD (4), PIA/CEFTP, CFMI, PE-CFMI, ANADEB, PRADEB, PADL-PJTC, PHPM-ES, PAIEJ-SP, PAIAJ, PPEJ, PEJV/THIMO, PAIPJA, PAIFF, PNPER, PAFERT, PPPTD, ANVT, PROJET SWEED, AGROPOLES ET ANPA, ZAAP/ZAPB ET AED & IFAD (aquaculture, énergie renouvelable & bâtiment, élevage) ;
- Mise en place ANPE, CFE, SEGUCE, GUF, OTR avec digitalisation des procédures et formalités, API-ZF, cour arbitrale du Togo (CARTO), nouveau code foncier et domanial en 2018, nouveau code des investissements en 2019, nouveau code de la commande publique en 2021, charte des très petites et moyennes entreprises (TPME) en 2021, réforme de la législation agro-foncière en cours ;
- Amélioration du climat des affaires, facilitation de l'accès au crédit, à l'eau, à l'électricité, à l'énergie solaire, aux TIC/internet, etc. ;
- Mis en place des infrastructures routières, aéroportuaires, portuaires, numériques (fibre optique, câble sous marin Equiano google, data center, acquisition large bande passante en cours), énergétiques, y compris solaires, hydrauliques et de maîtrise de l'eau pour la consommation et la production agricole, etc.;
- Mise en œuvre de PP de protection sociale, entre autres, PDC plus, projet de développement des filets sociaux et des services de base, projet NOVISSI, projet ASTRE, projet SWEED, INAM, CRT, CNSS ;
- Mise en place d'un plan d'actions en faveur de l'accès des handicapés à l'emploi ;
- Mise en place des incubateurs NUNYA LAB, TILITU LAB ET BANM LAB pour susciter l'innovation dans les secteurs ;

II3 - FONDS NATIONAL DE LA FINANCE INCLUSIVE (FNFI) 1

• CONTEXTE SPÉCIFIQUE

- Difficulté d'accès des populations pauvres ou vulnérables aux services financiers pérennes et viables : épargne, crédit ou assurances ;
- Nécessité de supprimer les causes de ce problème, entre autres :
 - Risques spécifiques liés aux activités des pauvres, jeunes, femmes, personnes vulnérables, y compris personnes en situation de handicap, petits exploitants agricoles, artisans, etc. ;
 - Coût élevé des opérations financières au profit des pauvres, jeunes, femmes, personnes vulnérables, y compris personnes en situation de handicap, petits exploitants agricoles, artisans, etc. ;
 - Faible capacité des institutions financières de proximité à innover ;
 - Rareté des institutions financières dans les zones reculées et coût élevé des prestations ;
- Mise en place de mécanismes/systèmes financiers inclusifs comme solution, d'où la création du FNFI.
- FNFI créé par décret n°2013-80/PR du 03 décembre 2013 :
- Établissement public à caractère économique et social ;
- **MISSION DU FNFI** : mettre en place des mécanismes financiers destinés à accompagner les efforts d'inclusion financière de l'État au profit des couches vulnérables.

FONDS NATIONAL DE LA FINANCE INCLUSIVE (FNFI) 2

- **ATTRIBUTIONS DU FNFI :**

- Renforcer les capacités techniques et financières des prestataires de services financiers de proximité, afin de favoriser l'accès aux services financiers des populations exclues des systèmes de financement classique ;
- Promouvoir et approfondir les articulations entre les banques et les institutions de microfinance au profit de l'augmentation de l'offre en finance inclusive en faveur des agriculteurs, artisans, femmes, jeunes sans-emplois, etc. ;
- Mettre en place des mécanismes pertinents et professionnels de garantie et d'appui favorables aux bénéficiaires et pour la pérennité des institutions de financement décentralisé ;
- Appuyer le développement pratique et pragmatique de nouveaux produits innovants intégrant les nouvelles technologies au service du secteur de la finance inclusive.

FONDS NATIONAL DE LA FINANCE INCLUSIVE (FNFI) 3

- **ANCRAGE INSTITUTIONNEL FNFI :**
- **Tutelle technique** : Précédemment ministère du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes (MDBAJEJ), actuellement ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel (MIFOSI) ;
- **Tutelle financière** : ministère de l'économie et des finances.
- Plan organisationnel : **trois principaux organes** :
- **Conseil de surveillance** : organe d'orientation et de contrôle des activités du fonds ;
- **Conseil d'administration** : organe d'orientation et de décision du fonds ;
- **Direction générale** : organe opérationnelle charge de mettre en application les décisions du conseil d'administration ;

FONDS NATIONAL DE LA FINANCE INCLUSIVE (FNFI) 4

- **VISION** : « Le fonds national de la finance inclusive (FNFI) est solidement intégré dans le paysage financier et reconnu au plan national et international comme l'institution par excellence de la promotion de la finance accessible à tous, surtout pour les plus pauvres, à travers de solides partenaires, prestataires de services financiers diversifiés et pérennes. »
- **OBJECTIF** : Renforcer les capacités financières et opérationnelles des prestataires de services financiers décentralisés afin de satisfaire de façon permanente, les besoins de produits financiers de proximité exprimés par les individus et les communautés n'ayant pas accès à des services financiers classiques .
- **VALEURS** : FNFI : institution tournée vers les résultats, institution d'une certaine souplesse, à l'allure très pratique et pragmatique, portant la marque de l'originalité et de la spécificité, gage d'une réalisation immédiate et efficace.
- **Deux valeurs essentielles : originalité et spécificité**
- **Originalité** : toutes proportions gardées, pas uniquement un fonds national de microfinance comme entendu ailleurs, mais bien un fonds plus englobant de finance inclusive à la dimension fédératrice des nombreux instruments financiers existant en la matière et ouvert à des intervenants financiers autres que les institutions de microfinance ;
- **Spécificité** : instrument volontariste au service de l'amélioration de l'accès de tous à la finance, inclusif en réalisant le lien entre les structures de développement et les structures de financement décentralisé.

FONDS NATIONAL DE LA FINANCE INCLUSIVE (FNFI) 5

- **STRATÉGIE D'INTERVENTION DU FNFI**
- « Faire-faire » : le FNFI s'appuie sur les Institutions partenaires techniques et financiers pour le développement des activités ;
- le FNFI travaille en synergie avec tous les acteurs et partenaires ;
- **TROIS (3) AXES STRATÉGIQUES :**
- **AXE STRATÉGIQUE 1 :** Promotion d'une offre pertinente de finance inclusive et soutien à la mise en place des produits innovants et adaptés à travers des appuis institutionnels aux PSF partenaires, (institutions de microfinance, banques et autres) en vue du renforcement de leurs capacités ;
- **AXE STRATÉGIQUE 2 :** Mise à disposition des PSF, de ressources adaptées sous forme de lignes de crédit à des conditions bonifiées permettant l'offre de produits aux bénéficiaires à des conditions rentables pour eux, tout en préservant la pérennité des institutions financières ;
- **AXE STRATÉGIQUE 3 :** Appui à la mise en place de mécanismes professionnels de garantie : mécanisme de garantie au profit des PSF intervenant dans les zones à risques importants, fonds de facilitation au profit des banques en vue du refinancement des IMF, mécanisme d'assurance.

FONDS NATIONAL DE LA FINANCE INCLUSIVE (FNFI) 6

- **SERVICES DU FNFI :**
- DEUX TYPES, SERVICES FINANCIERS ET SERVICES NON FINANCIERS ;
- **I. SERVICES FINANCIERS :**
- De 2013 à ce jour, 13 produits : 3 initialement et 8 après en réponse aux besoins émergents des populations bénéficiaires au fil du temps.
- QUELQUES-UNS : AJSEF, APSEF, AGRISEF, N'KODEDE, KIFFE, PAF, PAS, ASSUR FNFI, PAIFF, PNPER, FR, PR.
- **GARANTIE DE FINANCEMENT** : Crédits garantis à 50% par le FNFI auprès des prestataires de services financiers, ainsi la contribution du partenaire est de 50% dans la mise en place des crédits ; ces garanties sont remboursées par les PSF aux FNFI après un bon déroulement des opérations : remboursement par les bénéficiaires.

FONDS NATIONAL DE LA FINANCE INCLUSIVE (FNFI) 7

- **PRODUIT 1 : ACCÈS DES JEUNES AUX SERVICES FINANCIERS (AJSEF)**
- Produit spécialisé de deux cycles destinés aux jeunes artisans en fin d'apprentissage et ou en activités (tout corps de métier et diplômé sans emploi porteur d'idées dans les domaines de la transformation et des services tic.) ;
- **Bénéficiaires** : jeunes en fin d'apprentissage ou diplômés sans-emplois ayant envie de se prendre en charge à travers l'auto emploi ;
- **Groupe de solidarité** : 2 à 4 personnes ;
- **Activités éligibles** : artisanat de services (coiffure, menuiserie, maçonnerie, soudure...) et artisanat de production (tissage), transformation, petits, tic... ;
- **Objet de financement** : équipement d'artisanat et de transformation /renforcement fonds de roulement
- **Montant maximum** : cycle 1 : 200 000 F CFA ; cycle 2 : 300 000 F CFA
- **Taux d'intérêt**: 8% constant l'an pour les deux cycles
- **Durée maximum** : 24 mois maximum, y compris délai de grâce de 3 mois maximum
- **Périodicité de remboursement** : mensuelle
- **Garantie** :
 - Nantissement du matériel financé (sous seing privé)
 - Caution solidaire du groupe
 - Caution personnelle et solidaire d'une tierce personne
- **Assurance (décès-invalidité, maladie, incendie)** : 0,75% du montant du crédit à la charge du bénéficiaire
- **Droit d'entrée unique** : 2 500 F CFA pour les deux cycles

FONDS NATIONAL DE LA FINANCE INCLUSIVE (FNFI) 8

- **PRODUIT 2 : ACCÈS DES PAUVRES AUX SERVICES FINANCIERS (APSEF)**
- Produit générique à 4 cycles destiné aux femmes et hommes pauvres économiquement et potentiellement actifs pour les petites activités génératrices de revenus, tous secteurs d'activités confondus;
- **Bénéficiaires** : femmes et hommes pauvres potentiellement et économiquement actifs pouvant exercer une AGR ;
- **Groupe de solidarité** : 3 à 6 personnes ;
- **Activités éligibles**: petit commerce, réparation, restauration, artisanat de services, petite agriculture, élevage, pêche, transformation... ;
- **Objet de financement** : fonds de roulement ;
- **Montant maxi** : cycle 1 : 30 000 FCFA ; cycle 2 : 40.000 FCFA ; cycle 3 : 50.000 FCFA ; cycle 4 : 60.000FCFA
- **Taux d'intérêt** : cycles 1 et 2 : 5% constant l'an ; cycles 3 et 4 : 8% constant l'an ;
- **Durée maxim** : 6 mois, y compris délai de grâce ;
- **Périodicité de remboursement** : mensuelle ;
- **Garantie**: caution mutuelle et solidaire du groupe ;
- **Assurance (décès-invalidité, maladie, incendie)** : 0,5% du montant du crédit à la charge du bénéficiaire ;
- **Droit d'entrée unique** : cycles 1 et 2 : 1000 F CFA ; cycles 3 et 4 : 500 F CFA

FONDS NATIONAL DE LA FINANCE INCLUSIVE (FNFI) 9

- **PRODUIT 3 : ACCÈS DES AGRICULTEURS AUX SERVICES FINANCIERS (AGRISEF)**
- Produit spécialisé à 2 cycles destiné aux petits exploitants agricoles pour des activités de chaînes de valeurs agricoles ;
- **Bénéficiaires** : femmes et hommes pauvres potentiellement et économiquement actifs pouvant exercer une activité agricole (petits exploitants) ;
- **Groupe de solidarité** : au moins 5 personnes ;
- **Activités éligibles** : agriculture, maraichage, élevage, pêche, transformation, stockage... ;
- **Objet de financement** : exploitations agricoles ;
- **Nombre de cycles** : 2 ;
- **Montant maximum** : cycle : 100 000 FCFA ; cycle 2 : 120 000 FCFA ;
- **Taux d'intérêt** : 8% constant l'an ;
- **Durée maximum** : 12 mois maximum, y compris délai de grâce, en fonction du type d'exploitation ;
- **Périodicité de remboursement** : trimestrielle et semestrielle ;
- **Garantie**: caution mutuelle et solidaire du groupe ;
- **Assurance (décès-invalidité, maladie, incendie)** : 0,75% du montant du crédit à la charge du bénéficiaire ;
- **Droit d'entrée unique** : 1000 FCFA pour les deux cycles.

FONDS NATIONAL DE LA FINANCE INCLUSIVE (FNFI) 10

- **PRODUIT 4 : PRODUIT D'ACCOMPAGNEMENT À LA FORMALISATION**
- Produit destiné aux bénéficiaires AJSEF en fin de cycle et autres jeunes promoteurs (hommes et femmes) régulièrement installés exerçant une activité génératrice de revenus (AGR) ;
- **Bénéficiaires** : bénéficiaires AJSEF en fin de cycle et autres jeunes promoteurs (hommes et femmes) régulièrement installés exerçant une activité génératrice de revenus (AGR) ;
- **Groupe de solidarité** : non (**crédit individuel**) ;
- **Activités éligibles**: artisanat de services (coiffure, menuiserie, maçonnerie, soudure, couture, etc.) et artisanat de production (tissage, etc.), transformation, commerce et stockage ;
- **Objet de financement** : équipement d'artisanat et de transformation / renforcement fonds de roulement ;
- **Nombre de cycle** : 2
- **Montant maximum** : cycle 1 : 500 000 FCFA, cycle 2 : 600 000 FCFA ;
- **Taux d'intérêt**: 9 % constant l'an pour les deux cycles
- **Durée maximum**: 24 mois (y compris différé de 3 mois maximum si nécessaire)
- **Périodicité de remboursement** : mensuelle
- **Garantie** : dépôt 10% ; nantissement du matériel acquis et ou du fonds de commerce (sous seing privé) ; caution personnelle et solidaire de 2 personnes ;
- **Assurance (décès-invalidité, maladie, incendie)** : 1 % du montant du crédit à la charge du bénéficiaire ;
- **Autres conditions d'accès** :
 - être membre d'un prestataire de services financiers (PSF) ;
 - être régulièrement installé (Centre de formalités des entreprises (CFE)) ;
 - disposer d'un quitus fiscal ;
 - avoir remboursé les crédits antérieurs (si existants) ;
 - accepter le règlement entre les mains du fournisseur.

FONDS NATIONAL DE LA FINANCE INCLUSIVE (FNFI) 1 1

- **PRODUIT 5 : N'KODÉDÉ (PROGRÈS) MIS EN PLACE (LANCEMENT JANVIER 2020)**
- Le produit n'kodédé s'adresse aux bénéficiaires FNFI en fin de cycles des produits, qui veulent se lancer dans l'entrepreneuriat, le commerce, la prestation de service...
- **Bénéficiaires** : bénéficiaires FNFI en fin de cycles des produits FNFI ;
- **Activités éligibles** : entrepreneuriat, commerce, prestations de services...
- **Objet de financement**: renforcement en fonds de roulement et petits investissements ;
- **Montant maximum**: 5 000 000 FCFA (cycle 1) porté à 10 000 000 F CFA (cycle 2) en août 2021 ;
- **Taux d'intérêt** : cycle 1 : 7% (BFR) ; 8% (investissement) ; cycle 2 : 7%
- **Durée de remboursement** : cycle 1 24 mois, cycle 2 : 36 mois ;
- **Délai de différé** : au besoin selon les cas ;
- **Epargne** : volontaire et progressive.
- **N.B.** De janvier 2020 au 15 août 2021 (19,5 mois) : 238 000 000 FCFA accordés aux MPME avec un taux de remboursement de 100% ; d'où le deuxième cycle de 10 000 000 F CFA accordé aux bénéficiaires du premier cycle ayant honoré leurs engagements sans incidents.
- Le produit n'kodédé marque un pas de géant dans le pays. En effet, les bénéficiaires FNFI ont dorénavant la possibilité de passer des IMF aux banques pour leurs besoins de financement.

FONDS NATIONAL DE LA FINANCE INCLUSIVE (FNFI) 1 2

- **PRODUIT 6 : KIFFE** (Lancement janvier 2020)
- Produit kit de financement, formation et entrepreneuriat (KIFFE) destiné à tous ceux qui exercent une activité en lien avec la formation technique, sont en cours d'apprentissage au sein d'un centre de formation technique reconnu par l'État ;
- **Bénéficiaires** : jeune en cours d'apprentissage au sein d'un centre de formation technique reconnu par l'État ;
- **Activités éligibles** : toute activité en lien avec la formation technique ;
- **Objet de financement** : équipement de formation et ou de démarrage d'activités ;
- **Montant maximum**: 400 000 FCFA ;
- **Taux d'intérêt** :10% ;
- **Durée de remboursement** : 36 mois, y compris différé de 18 mois ;
- **Epargne** : volontaire et progressive.

FONDS NATIONAL DE LA FINANCE INCLUSIVE (FNFI) 13

- **PRODUIT 7 : ASSUR FNFI – PROGRAMME D’ASSURANCE FNFI**
- Des polices d’assurance abordables mises en place avec l’appui des prestataires de services d’assurance, selon les produits financiers (à la charge des bénéficiaires) ;
- Produit de micro assurance au profit des bénéficiaires ;
- Plusieurs polices pour la pérennité des activités en cas d’évènements malheureux ;
- Garantie accident/ décès accidentel : protection contre les impayés en cas de survenance d’accidents aux conséquences dramatiques ou de décès. Prise en charge de l’encours du prêt à la date du décès de l’adhérent ;
- Couverture multirisque professionnelle : une indemnisation de 50% du crédit restant est octroyée au bénéficiaire ;
- Couverture santé : soins primaires en cas de maladie, prise en charge totale dans les centres de santé publics, par période de couverture ;
- Conventions avec le ministère de la santé pour la célérité des aspects hospitaliers ;
- Conventions avec les compagnies agréées SUNU et NSIA sur le modèle du faire-faire pour la gestion des sinistres ;
- Convention avec l’opérateur téléphonique TOGOCEL pour la gestion de la solution mobile.

FONDS NATIONAL DE LA FINANCE INCLUSIVE (FNFI) 14

• **II) SERVICES "NON FINANCIERS"**

• **Renforcement des capacités :**

- Prestataires de services financiers et techniques :
- Bénéficiaires ;
- Appui de la fédération des bénéficiaires des services financiers (FEBESEF) pour la formation des membres ;

• **Suivi, évaluation ajustement et accompagnement ;**

• **Appui à la mise en place de la FEBESEF en 2015 : gérée par un bureau de 13 membres :**

- regroupe l'ensemble des bénéficiaires des différents produits du FNFI et accompagne l'institution et ses partenaires dans la dynamique de l'inclusion financière ;
- appuie le FNFI et les IMF dans l'identification et la sensibilisation des bénéficiaires potentiels, ainsi dans l'appui au recouvrement des créances ;
- fonctionnement décentralisé de la FEBESEF, couplé aux formations de leurs représentants leur donne la capacité d'être capable d'accompagner dans les préfectures, cantons et villages, la cible en matière d'éducation financière et de gestion entrepreneuriale ;
- Passer à l'échelle l'autonomisation et le développement des communautés à travers, d'une part, le développement des chaînes de valeurs en passant par la production, la transformation et la promotion des produits biologiques, et d'autre part, l'accompagnement, l'encadrement et l'assistance aux petits agriculteurs à accroître leur production et ainsi rehausser leur niveau de vie.

FONDS NATIONAL DE LA FINANCE INCLUSIVE (FNFI) 15

- **QUELQUES RÉSULTATS DU FNFI :**

- Depuis son opérationnalisation en 2014 à :
 - ✓ fin 2020, soit 7 ans : 98,14 milliards FCFA de prêts accordés par 1,766 millions de transactions ;
 - ✓ fin 2022, soit 9 ans : 108 milliards de FCFA de prêts accordés pour 1,8 million de transactions
 - ✓ mi-août 2023 : plus de 108,67 milliards de FCFA de prêts accordés pour plus de 1,857 million de transactions ;
 - ✓ taux de remboursement global environ 95% ;
 - ✓ **produit Nkodédé** : 175,625 millions FCFA de crédit de janvier au 31 décembre 2020, 238 millions FCFA de crédit de janvier 2020 à juillet 2021, 53 bénéficiaires du cycle 1. Taux de remboursement 100% ;
 - ✓ le **produit APSEF** enregistre plus de 80% des femmes ;
 - ✓ le **produit spécialisé PAIFFV** enregistre 100% des femmes ;
- **Fonds de relance** mis en place en faveur des très petites, petites et moyennes entreprises, et des activités génératrices de revenus (AGR) aux conditions souples pour renforcer la résilience des entreprises face aux effets de la covid-19 : **crédits allant à 10 millions de FCFA à un taux bonifié de 5% aux entreprises.** au 31 décembre 2020, 11 entreprises financées pour un montant total de 57,210 millions FCFA ;
- **Produit refinancement** destiné aux prestataires de services financiers partenaires du FNFI : pour l'année 2020, un montant total de 120 millions FCFA mis à disposition.

FONDS NATIONAL DE LA FINANCE INCLUSIVE (FNFI) 16

• QUELQUES TÉMOIGNAGES DES BÉNÉFICIAIRES

- DG du FNFI « le produit nkodédé a opéré une véritable révolution”, grâce à cet outil, les bénéficiaires sont passés de simples activités génératrices de revenus à des entreprises formelles ».
- Mme PITALINAM Tchilalou : « ...grâce au FNFI, j’ai pu me trouver une place pour vendre mes ignames et j’ai commencé d’autres activités. aujourd’hui je fais partie des grandes dames de yaloumbè”, confie-t-elle fièrement. puis elle ajoute : « j’ai pu m’acheter une moto tricycle pour les livraisons. en plus j’ai construit une petite maison ».
- L’époux de dame PITALINAM Tchilalou : « elle m’aide pour la scolarité des enfants, et pour les autres charges.
- « ...j’ai obtenu plus tard un financement d’une valeur 3 500 000 FCFA. Autrefois évoluant presque dans l’informel, ce financement m’a permis d’agrandir ma boutique et de proposer de nouveaux services à ma clientèle, notamment la vente des sacs, pagnes et chaussures. depuis ce passage à échelle, mes activités me permettent de mieux rentabiliser et de pouvoir rêver en grand mon avenir. C’est un véritable soulagement de voir que dans notre pays, des institutions, à l’instar du FNFI donne les opportunités aux ménages de pouvoir entreprendre et de dégager des revenus pour la prise en charge de leurs besoins fondamentaux. grâce à mon activité, je mesure aujourd’hui tout le chemin parcouru avec le FNFI depuis des années, et chaque jour qui passe je renforce mon autonomie et mon épanouissement ».

FONDS NATIONAL DE LA FINANCE INCLUSIVE (FNFI) 17

• CONCLUSION

- Lancé en 2014 afin de lutter contre la pauvreté et les vulnérabilités, réduire les inégalités et renforcer la résilience des populations en leur offrant un meilleur accès aux services financiers, le FNFI enregistre des résultats très encourageants au Togo et contribue non seulement à sortir les femmes, les hommes, les jeunes, les personnes handicapées et âgées de la vulnérabilité et de la pauvreté dans la perspective d'une réduction substantielle des inégalités, mais aussi à faire d'eux des chefs d'entreprise de renom qui participent de façon qualitative et quantitative à la création de la richesse nationale et de l'emploi, ainsi qu'à la solidité du tissu économique et au bien-être de toute la population, pour un Togo en paix, une nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable en lien avec les ODD, l'agenda 2063 de l'UA et sa FdR de 2017 sur le dividende démographique. Il en découle que la réalisation de l'équité genre et l'exploitation du dividende démographique sont en bonne voie au Togo en vue de parvenir au développement inclusif et durable.
- La mise en place de mécanismes de garantie et d'assurance, de renforcement de capacités des prestataires de services financiers/techniques et des bénéficiaires, ainsi que de produits diversifiés répondant aux besoins émergents des bénéficiaires au fil du temps, sont de bonnes pratiques qui rassurent et fidélisent les bénéficiaires et les prestataires de services financiers et les protèges contre les risques, et par conséquent, les motivent à prendre des risques. Ces mécanismes ont ainsi contribué à la réussite de la transition des bénéficiaires entre la microfinance et la banque. C'est une véritable prouesse.

FONDS NATIONAL DE LA FINANCE INCLUSIVE (FNFI) 18

• **CONCLUSION (SUITE)**

- En outre, la mise en place d'une fédération des bénéficiaires des services financiers (FEBESEF), un cadre associatif où les bénéficiaires partagent les réussites et les échecs et tirent des leçons pour mieux avancer, et aussi un cadre à fonctionnement décentralisé, de culture de l'entrepreneuriat, des chaînes de valeurs, de responsabilité, du travail bien fait et de solidarité où les uns peuvent compter sur les autres dans le développement de leurs entreprises et activités, est à saluer. La FEBESEF aide également à l'identification des bénéficiaires potentiels et au recouvrement des créances. Le nombre sans cesse croissant des transactions avec un total depuis la mise en œuvre du FNFI en 2014 à août 2023 de plus de 1,857 million, un financement de plus de 108,67 milliards FCFA et des taux de remboursement encourageants (autour de 95%) enregistrés sur les différents produits témoignent de la qualité du mécanisme et du dispositif FNFI.
- Ces efforts méritent d'être salués et encouragés. C'est le lieu de rendre hommage aux autorités togolaises pour leur vision éclairée, aux partenaires techniques et financiers qui appuient le FNFI pour leur confiance et au personnel du FNFI pour sa détermination et sa bravoure.
- Malgré ces efforts louables, des défis restent à relever. C'est en sens que le Gouvernement a pris récemment de nouveaux décrets en 2022 pour renforcer et étendre les capacités du FNFI et pour la création d'une agence nationale de développement des TPME afin de mieux contrôler et suivre toutes les actions de financement orientées vers le développement des TPME, d'harmoniser et de garantir le respect des règles et procédures de financement, d'avoir une base de données pour de meilleurs suivi et performance.
- Enfin, c'est également l'occasion d'inviter les banques & assurances, les IMF et les prestataires de services techniques nationaux et internationaux qui ne sont pas encore dans le dispositif FNFI à le rejoindre pour vivre cette expérience très édifiante, efficace et encourageante.

CONCLUSION GÉNÉRALE

- Au Togo, l'orientation est donnée du plus haut niveau de l'Etat jusqu'aux échelons primaires sur la nécessité de systématiser l'intégration du genre dans tous les textes législatifs et les initiatives de développement.
- Ces avancées ont été possibles grâce à cette orientation et aux efforts conjugués de tous les acteurs impliqués dans la réduction des inégalités de genre. Cependant, ces progrès enregistrés ne doivent pas occulter les défis persistants et émergents.
- C'est pourquoi des efforts se poursuivent à travers des réformes législatives, institutionnelles, politiques, économiques, administratives et programmatiques en ligne avec la feuille de route gouvernementale Togo 2025 (2020-2025) afin d'atteindre l'équité et de l'égalité de genre dans l'intérêt supérieur de la population togolaise sans exception aucune.